

Insecticide Amicor^{MD}

SUSPENSION

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE GROUPE DES LÉGUMES-RACINES ET LÉGUMES-TUBERCULES, LE GROUPE DES LÉGUMES-FRUITES, LE GROUPE DES LÉGUMES DU GENRE BRASSICA, LE GROUPE DES LÉGUMES-FEUILLES, LE GROUPE DES LÉGUMINEUSES, LE GROUPE DES LÉGUMES CUCURBITACÉES, LE MAÏS (MAÏS DE GRANDE CULTURE, MAÏS SUCRÉ, MAÏS À ÉCLATER, ET MAÏS À SEMENCE), FOURRAGE ET FOIN DE GRAMINÉES, FOURRAGE PAILLE ET FOIN DE PLANTES AUTRES QUE LES GRAMINÉES, MENTHE, OKRA, ARACHIDES, LE SOUS-GROUPE DES OIGNON VERT, LES ARTICHAUTS, HOUBLON, CONCOMBRES DE SERRE, TOMATES DE SERRE, AUBERGINES DE SERRE, ET POIVRONS DE SERRE, LE GROUPE D'OLÉAGINEUX ET LES CÉRÉALES

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF : Chlorantraniliprole 200 g/ L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,019% à titre d'agent de conservation
ou

Contient du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00084% et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00028% et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,0088% à titre d'agent de conservation

N° D'HOMOLOGATION 35179 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 0,5 - 10 LITERS

EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER AU 1-800-331-3148 (24 H SUR 24)

**FMC OF CANADA LIMITED
SUITE 204 - 6755 MISSISSAUGA ROAD
MISSISSAUGA ON L5N 7Y2
1-833-362-7722**

MISES EN GARDE :

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques lors de la préparation du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations.
- Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuel (ÉPI). S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.
- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la salle de bain. Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Puis, se laver complètement et mettre du linge propre.
- Pour les usages agricoles, ne pas entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans la zone traitée durant les 12 heures suivant l'application.
- Consulter la section intitulée « Instructions concernant l'épandage aérien » de cette étiquette pour obtenir les autres précautions à prendre lors d'applications aériennes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

- Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique
- Toxique envers les organismes aquatiques. Observer les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans la section de l'étiquette intitulée « **MODE D'EMPLOI** ».
- Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les arthropodes utiles dans les habitats situés à proximité du site traité, comme les haies ou les terres boisées. Dans le cas des utilisations en serre, éviter d'appliquer le produit lorsque des arthropodes utiles sont présents dans la zone à traiter.
- La chlorantraniliprole est persistant(e) et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de ce produit dans les sites traités avec tout produit contenant de la chlorantraniliprole au cours de la saison précédente.
- L'utilisation de ce produit pourrait contaminer les eaux souterraines surtout dans les endroits où le sol est perméable (e.g. sol sablonneux) et/ou la nappe d'eau est peu profonde.
- Afin de réduire le ruissellement des zones traitées dans les habitats aquatiques, éviter l'application dans les zones qui contiennent des pentes modérées à raide, des sols compactés, ou de l'argile.
- Éviter l'application quand des pluies sévères sont prévues.
- La contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite en incluant une zone de verdure entre la zone traitée et un cours d'eau.
- **NE PAS** appliquer le produit directement dans les habitats d'eau douce (tel que les lacs, rivières, borbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins.
- **NE PAS** contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ou les habitats aquatiques durant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides et des engrais. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

2024-1775
2024-07-30

ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Pour les urgences médicales composer le 1-800-331-3148 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique. Ce produit renferme un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2024-1775
2024-07-30

<<DFU Booklet>>

GROUPE 28 INSECTICIDE

Insecticide Amicor^{MD}

SUSPENSION

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE GROUPE DES LÉGUMES- RACINES ET LÉGUMES-TUBERCULES, LE GROUPE DES LÉGUMES-FRUITES, LE GROUPE DES LÉGUMES DU GENRE BRASSICA, LE GROUPE DES LÉGUMES-FEUILLES, LE GROUPE DES LÉGUMINEUSES, LE GROUPE DES LÉGUMES CUCURBITACÉES, LE MAÏS (MAÏS DE GRANDE CULTURE, MAÏS SUCRÉ, MAÏS À ÉCLATER, ET MAÏS À SEMENCE), FOURRAGE ET FOIN DE GRAMINÉES, FOURRAGE PAILLE ET FOIN DE PLANTES AUTRES QUE LES GRAMINÉES, MENTHE, OKRA, ARACHIDES, LE SOUS-GROUPE DES OIGNON VERT, LES ARTICHAUTS, HOUBLON, CONCOMBRES DE SERRE, TOMATES DE SERRE, AUBERGINES DE SERRE, ET POIVRONS DE SERRE, LE GROUPE D'OLÉAGINEUX ET LES CÉRÉALES

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF : Chlorantraniliprole 200 g/ L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,019% à titre d'agent de conservation
ou

Contient du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00084% et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00028% et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,0088% à titre d'agent de conservation

N° D'HOMOLOGATION 35179 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 0,5 – 10 LITRES

EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER AU 1-800-331-3148 (24 H SUR 24)

**FMC OF CANADA LIMITED
SUITE 204 - 6755 MISSISSAUGA ROAD
MISSISSAUGA ON L5N 7Y2
1-833-362-7722**

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'insecticide Amicor^{MD} est une préparation liquide pouvant être appliquée comme pulvérisation foliaire, par application terrestre ou aérienne (pommes de terre, betterave à sucre, betterave potagère, légumineuses, le maïs, l'oléagineux et les céréales seulement) pour supprimer plusieurs insectes parasites importants. Pour application, mélanger l'insecticide Amicor^{MD} à l'eau.

Appliquer aux taux recommandés lorsque les populations d'insectes atteignent les seuils économiques déterminés localement. Consulter votre conseiller local ou votre conseiller en cultures afin de déterminer les seuils appropriés de traitement dans votre région.

Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme et complète.

MODE D'EMPLOI

NE PAS laisser les rejets, l'effluent ou les eaux de ruissellement provenant des serres qui contiennent ce produit de pénétrer dans des lacs, des cours d'eau, des étangs ou d'autres plans d'eau.

Groupe de Culture 1 - LÉGUMES- RACINES ET LÉGUMES-TUBERCULES

Volume de pulvérisation pour les légumes-racines et légumes-tubercules : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol. Pour les pommes de terre seulement, appliquer de façon aérienne une bouillie de pulvérisation d'un volume final de 50 L/ha.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX INSECTICIDE Amicor ^{MD} / ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
POMMES DE TERRE	Doryphore de la pomme de terre	250 à 500 m L	Pour les pommes de terre, appliquer soit avec de l'équipement terrestre ou aérien. Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
	Pyrale du maïs	250 à 375 m L	Pour le doryphore de la pomme de terre, utiliser la dose maximum recommandée en cas d'infestation forte ou/et lorsque les grosses larves sont présentes.
LÉGUMES- RACINES ET LÉGUMES- TUBERCULES Arracacha ; Marante ; Crosne du Japon ; Topinambour; Betterave potagère;	Fausse-teigne des crucifères fausse- arpentuse du chou ver-gris noir piéride du chou Cécidomyie du	250 m L	Gestion de la résistance de doryphore de la pomme de terre : NE PAS appliquer l'insecticide Amicor ^{MD} pour la suppression du doryphore de la pomme de terre si n'importe quel insecticide du groupe 28 a été utilisé au moment de la plantation en traitement de sillon ou au sol ou pour le traitement des plantons

Betterave à sucre ; Bardane comestible ; Canna comestible; Carotte ; Manioc, amer et doux ; Céleri-rave ; Chayotte (racine) ; Cerfeuil tubéreux ; Chicorée ; Souchet comestible ; Taro ; Gingembre ; Ginseng ; Raifort ; Curcuma d'Amérique ; Persil à grosse racine ; Panais ; Pomme de terre ; Radis ; Daïkon ; Rutabaga ; Salsifis ; Scorsonère ; Scolyme ; Chervis ; Patate douce ; Tanier ; Curcuma ; Navet ; Dolique tubéreux ; Igname	chou-fleur		Pour la suppression de la pyrale du maïs, synchroniser le moment de l'application à celui du pic de l'éclosion des œufs. Dépister la pyrale du maïs en surveillant la ponte des œufs et l'éclosion des œufs pour déterminer le moment de l'application.
	Pyrale du maïs Ver de l'épi du maïs Sphinx du tabac Sphinx de la tomate Légionnaire uniponctué Ver-gris panaché Légionnaire d'automne Légionnaire de la betterave Mineuse des feuilles: <i>Liriomyza sativae</i> <i>Liriomyza trifolii</i>	250 m L à 375 m L	

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Légumes-racines et légumes-tubercules

- Pour les gammes de taux application, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 3 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 1,125 litres d'insecticide Amicor^{MD} par hectare par saison.
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Amicor^{MD} pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plants traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28**

Groupe de Culture 4 – LÉGUMES-FEUILLES

Volume de pulvérisation pour les légumes-feuilles : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX Insecticide Amicor ^{MD} par hectare	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LÉGUMES-FEUILLES Amarante (feuilles), Arroche, Cardon, Céleri, Céleri chinois, Cerfeuil, Chrysanthème à feuilles comestibles, Chrysanthème des jardins, Cresson alénois, Cresson de terre, Endive, Fenouil de Florence, Laitue, pommée et frisée, Laitue asperge, Mâche, Oseille, Persil (feuilles), Pissenlit (feuilles), Pourpier, Roquette, Montia, Radicchio, Rhubarbe, Épinard, Épinard de Nouvelle- Zélande, Baselle, Bette à carde	Fausse- arpenreuse du chou Ver-gris noir	250 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
	Légionnaire uniponctuée Légionnaire d'automne Ver de l'épi du maïs Légionnaire de la betterave Mineuse des feuilles: <i>Liriomyza sativae</i> <i>Liriomyza trifolii</i>	250 ml L à 375 m L	

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Légumes-feuilles

- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application aux 3 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 1 litre d'insecticide Amicor^{MD} par hectare par saison.
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Amicor^{MD} pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.**

Groupe de Culture 5 – LÉGUMES DU GENRE *BRASSICA*

Volume de pulvérisation pour les légumes du genre *Brassica* : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX Insecticide Amicor ^{MD} par hectare	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LÉGUMES DU GENRE <i>BRASSICA</i> Brocoli, Brocoli de Chine, Chou chinois (gai-choï), Chou chinois (pé-tsaï), Chou de Bruxelles, Chou, Chou-fleur, Cavalo broccolo, Chou-rave, Chou cavalier, Chou chinois (pakchoï), Chou frisé, Feuilles de colza, Feuilles de moutarde, Mizuna, Moutarde épinard, Rappini.	Piéride du chou	250 ml	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
	Fausse-teigne des crucifères Fausse-arpenteuse du chou Ver-gris noir	250 ml à 375 ml	
	Légionnaire uniponctué		Pour une suppression optimale appliquer avec Hasten NT Ultra Adjuvant pour solution de pulvérisation à 0,25%v/v ou MSO Concentrate Contient Leci-Tech à 0,5% v/v.
	Légionnaire d'automne		
	Légionnaire de la betterave Ver de l'épi du maïs Mineuse des feuilles: <i>Liriomyza sativae</i> <i>Liriomyza trifolii</i>		

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Légumes du genre *Brassica*

- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application aux 3 jours.
- Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 3 jours.
- Ne pas dépasser un total de 1 litre d'insecticide Amicor^{MD} par hectare par saison.
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Amicor^{MD} pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.**

Groupe de Culture 6 – LÉGUMINEUSES

Volume de pulvérisation pour les légumineuses : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol. Appliquer de façon aérienne une bouillie de pulvérisation d'un volume final de 50 L/ha.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX Insecticide Amicor ^{MD} par hectare	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LÉGUMINEUSES Lupin (Lupinus spp., y compris le lupin-grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux); Haricot (Phaseolus spp., y compris le haricot de grande culture, le haricot commun, le haricot de Lima, le petit haricot blanc, le haricot pinto, le haricot d'Espagne, le haricot vert, le haricot tépary et le haricot jaune); Dolique (Vigna spp., y compris l'adzuki, le dolique asperge, le dolique à œil noir, le dolique mongette, le haricot papillon, le haricot mungo, le pois zombi et le haricot mungo noir); Gourgane (fève des marais); Pois chiche; Guar; Pois sabre; Dolique d'Égypte; Lentille; Pois (Pisum spp., y compris le pois nain,	Sauterelles	125 mL à 250 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
	Fausse-arpenteuse du chou Ver-gris	250 m L	
	Légionnaire uniponctuée Légionnaire d'automne Légionnaire de la betterave Ver de l'épi du maïs Noctuelle de la tomate Pyrale du maïs Vers-gris occidental du haricot	250 m L à 375 m L	

le pois à gousse comestible, le petit pois anglais, le pois des champs, le petit pois de jardin, le petit pois vert, le pois mange-tout et le pois sugar snap); Pois cajan sec; Pois sabre Soja			
--	--	--	--

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Légumineuses

- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 3 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 1,125 litres d'insecticide Amicor^{MD} par hectare par saison.
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Amicor^{MD} pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.**

Groupe de Culture 8 – LÉGUMES-FRUIITS AUTRES QUE LES CUCURBITACÉES

Volume de pulvérisation pour les légumes-fruits : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX Insecticide Amicor ^{MD} par hectare	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LÉGUMES-FRUIITS Aubergine, Cerise de terre, Pepino, Piment (y compris le poivron, le piment de chili, à cuire, type Jamaïque et doux), Tomatille, Tomate	Doryphore de la pomme de terre	250 m L à 375 m L	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Gestion de la résistance de doryphore de la pomme de terre : NE PAS appliquer l'insecticide Amicor ^{MD} pour la suppression du doryphore de la pomme de terre si n'importe quel insecticide du groupe 28 a été utilisé au moment de la plantation en traitement de sillon ou au sol ou pour le traitement des semences.
	Légionnaire uniponctué		
Légionnaire d'automne			
Légionnaire de la betterave			
Ver-gris panaché			
Sphinx du tabac			
Sphinx de la tomate			
Noctuelle de la tomate (Ver de l'épi du maïs)	250 m L		
Pyrale du maïs			
	Fausse- arpenreuse du chou		
	Ver-gris noir		

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Légumes-fruits

- Pour la gamme de taux d'application, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 5 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 1,125 litres d'insecticide Amicor^{MD} par hectare par saison.
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Amicor^{MD} pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plants traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28**

Groupe de Culture 9 – LÉGUMES CUCURBITACÉES

Volume de pulvérisation pour les légumes cucurbitacées : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX Insecticide Amicor ^{MD} par hectare	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LÉGUMES CUCURBITACÉES Chayotte (fruit) ; Courge cireuse; Pastèque à confire; Concombre; Concombre des Antilles; Gourde comestible (Lagenaria spp., y compris la gourde hyotan, la courge- bouteille, gourde hechima et l'okra chinois); Momordique (y compris la pomme de merveille, la margose amère et la margose à piquants); Melon véritable (y compris le cantaloup); Citrouille; Courge d'été; Courge d'hiver (y compris la courge musquée et la courge hubbard, la courge poivrée et la courge spaghetti); Pastèque	Fausse- arpenreuse du chou Ver-gris noir	250 m L	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
	Légionnaire uniponctuée Légionnaire d'automne Ver de l'épi du maïs Mineuse des feuilles: <i>Liriomyza sativae</i> <i>Liriomyza trifolii</i>	250 m L à 375 m L	

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Légumes cucurbitacées

- Pour la gamme de taux d'application, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 5 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 1,125 litres d'insecticide Amicor^{MD} par hectare par saison.
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Amicor^{MD} pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plants traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28**

POUR UTILISATION SUR LE MAÏS DE GRANDE CULTURE, MAÏS À ÉCLATER, MAÏS À SEMENCE ET MAÏS SUCRÉ :

Volume de pulvérisation pour le maïs : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol. Appliquer de façon aérienne une bouillie de pulvérisation d'un volume final de 50 L/ha.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX Insecticide Amicor ^{MD} par hectare	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
MAÏS Maïs de grande culture; Maïs à éclater; Maïs à semence Maïs sucré	Ver-gris noir	250 m L	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Pour la suppression du ver de l'épi du maïs, de la pyrale du maïs ou du vers-gris occidental du haricot, synchroniser le moment de l'application à celui du pic de l'éclosion des œufs. Dépister en surveillant la ponte des œufs et l'éclosion des œufs pour déterminer le moment de l'application. Répéter l'application si le dépistage indique que cela est nécessaire. Consulter la section intitulée « Instructions concernant l'épandage aérien » de cette étiquette pour obtenir plus de détails concernant les applications aériennes.
	Légionnaire uniponctué	250 mL à 375 mL	
	Légionnaire d'automne	Appliquer soit avec de l'équipement terrestre ou aérien.	
	Légionnaire de la betterave		
	Ver-gris panaché		
	Ver de l'épi du maïs		
	Pyrale du maïs		
Vers-gris occidental du haricot			

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Maïs

- Pour la gamme de taux d'application, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application aux 3 jours pour le maïs à semence ou le maïs sucré.
- Ne pas faire plus d'une application aux 7 jours pour le maïs de grande culture ou le maïs à éclater;
- Ne pas récolter moins de 1 jour après la dernière application pour le maïs à semence ou le maïs sucré.
- Ne pas récolter moins de 14 jours après la dernière application pour le maïs de grande culture ou le maïs à éclater;
- Ne pas dépasser un total de 1,125 litres d'insecticide Amicor^{MD} par hectare par saison.

- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Amicor^{MD} pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plants traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28**

**Groupe de Culture 15 – CÉRÉALES (SAUF LE MAÏS ET LE RIZ SAUVAGE) ET
Groupe de Culture 16 - FOURRAGE ET PAILLE DE CÉRÉALES (SAUF LE MAÏS ET LE RIZ SAUVAGE)**

Volume de pulvérisation pour les Céréales et Fourrage et paille de céréales : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol. Appliquer de façon aérienne une bouillie de pulvérisation d'un volume final de 50 L/ha.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX Insecticide Amicor ^{MD} par hectare	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
CEREALES et FOURRAGE ET PAILLE DE CÉRÉALES Orge, Sarrasin, Millet perlé, Millet commun, Avoine, Seigle, Sorgho, Téosinte, Triticale, Blé,	Sauterelles	125 à 250 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
	Ver-gris	250 mL	
	Légionnaire uniponctuée	250 à 375 mL	
	Légionnaire d'automne		
	Légionnaire de la betterave		
Ver de l'épi du maïs			
Pyrale du maïs			

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Céréales et Fourrage et paille de céréales

- Forage et le foin peut être l'alimentation du bétail
- Ne pas faire plus de 3 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas récolter moins de 1 jour après la dernière application. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 1,125 litres d'insecticide Amicor^{MD} par hectare par saison.
- En cas de forte infestation par les insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Amicor^{MD} pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plants traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28**

Groupe de Culture 17 – FOURRAGE ET FOIN DE GRAMINÉES

Volume de pulvérisation pour le Fourrage et le foin de graminées : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX Insecticide Amicor ^{MD} parhectare	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
FOURRAGE ET FOIN DE GRAMINÉES Toute graminée (sauf la canne à sucre et les céréales) à l'état vert ou séché, servie au bétail ou broutée par celui-ci; toute graminée de pâturage ou de parcours; toute graminée cultivée pour le foin ou l'ensilage.	Sauterelles	125 mL à 250 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
	Légionnaire uniponctué	250 m L à 375 m L	
	Légionnaire d'automne		
	Légionnaire de la betterave		
	Ver de l'épi du maïs		

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Fourrage et foin de graminées

- En cas de forte infestation par les insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 7 jours.
- Observer un DAAR de 0 jour.
- Ne pas dépasser un total de 1,125 litres d'insecticide Amicor^{MD} par hectare par saison.
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Amicor^{MD} pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plants traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28**

Groupe de Culture 18 – FOURRAGE, PAILLE ET FOIN DE PLANTES AUTRES QUE LES GRAMINÉES

Volume de pulvérisation pour les Fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX Insecticide Amicor ^{MD} parhectare	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
FOURRAGE, PAILLE ET FOIN DE PLANTES AUTRES QUE LES GRAMINÉES Luzerne;	Sauterelles	125 mL à 250 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une
	Légionnaire de la betterave	250 mL à 375 m L	

Pois mascate; Trèfle et mélilot; Kudzu; Lespédèze; Lupin; Sainfoin; Lotier; Vesce; Coronille bigarrée; Astragale	Charançon postiche de la luzerne (répression seulement)	375 m L à 500 m L	couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées

- En cas de forte infestation par les insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas appliquer plus d'une fois par coupe.
- Observer un DAAR de 0 jour.
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Amicor^{MD} pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28**

Groupe de Culture 20 – OLÉAGINEUX

Volume de pulvérisation pour l'oléagineux : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol. Appliquer de façon aérienne une bouillie de pulvérisation d'un volume final de 50 L/ha.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX Insecticide Amicor ^{MD} parhectare	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
OLÉAGINEUX Canola; Colza; Graine de moutarde; Lin; Graine de Tournesol; Carthame; Bourrache; Soucie, Crambé; Saliquier; Vipérine; Euphorbe; Onagre; Caméline; Vélar d'Orient; Lesquerelle; Lunaire; Limnanthe; Asclépiade; Graine de niger; Radis oléagineux; Graine de pavot; Baie d'églantier;	fausse-teigne des crucifères	125 m L	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
	Sauterelles	125 mL à 250 mL	
	légionnaire bertha	125 mL à 375 m L	
	Ver-gris cécidomyie du chou-fleur fausse- arpenreuse du chou	250 mL	
	piéride du chou pyrale du tournesol	250 mL à 375 m L	
	Réduit les dommages causés par lepyrale du		

Stokésie; Julienne des dames;Thé oléagineux;	tournesol à bandes		
---	--------------------	--	--

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Oléagineux

- Ne pas faire plus de 3 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 5 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 1,125 litres d'insecticide Amicor^{MD} par hectare par saison.
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Amicor^{MD} pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plants traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28**

Menthe

Volume de pulvérisation pour la menthe : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX Insecticide Amicor ^{MD} par hectare	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
MENTHE	Fausse- arpenreuse du chou	250 m L	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Menthe

- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 14 jours.
- Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 3 jours.
- Ne pas dépasser un total de 1 litre d'insecticide Amicor^{MD} par hectare par saison.
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Amicor^{MD} pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plants traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28**

2024-1775
2024-07-30

OKRA

Volume de pulvérisation pour l'okra : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX Insecticide Amicor ^{MD} par hectare	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
OKRA	Légionnaire de la betterave Ver de l'épi du maïs	250 m L à 375 m L	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Okra

- En cas de forte infestation par les insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 5 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 1,125 litres d'insecticide Amicor^{MD} par hectare par saison.
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Amicor^{MD} pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plants traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28**

HOUBLON

Volume de pulvérisation pour les houblon : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX Insecticide Amicor ^{MD} par hectare	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
HOUBLON	Ver-gris	250 à 375 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
	Légionnaire		
	Fausse- arpenreuse du chou	250 mL	

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Houblon

- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 7 jours.

2024-1775
2024-07-30

- Ne pas appliquer dans les 0 jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 0 jour.
- Ne pas dépasser un total de 1,125 litres d'insecticide Amicor^{MD} par hectare par saison.
- Ne pas appliquer avec un équipement d'application aérienne.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que FMC Corporation dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, FMC Corporation n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

POUR UTILISATION SUR le Groupe de Culture 5 – LÉGUMES DU GENRE *BRASSICA*

Volume de pulvérisation pour les légumes du genre *Brassica*: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX Insecticide Amicor ^{MD} par hectare	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LÉGUMES DU GENRE <i>BRASSICA</i> Brocoli, Brocoli de Chine, Chou chinois (gaï- choï), Chou chinois (pé- tsaï), Chou de Bruxelles, Chou, Chou-fleur, Cavalo broccolo, Chou-rave, Chou cavalier, Chou chinois (pakchoï), Chou frisé, Feuilles de colza, Feuilles de moutarde, Mizuna, Moutarde épinard, Rappini.	Cécidomyie du chou- fleur	250 m L Pour une suppression optimale appliquer avec Hasten NT Ultra Adjuvant pour solution de pulvérisation à 0,25% v/v ou MSO Concentrate Contient Leci- Tech à 0,5% v/v.	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Surveiller la population de cécidomyie du chou-fleur tous les 2 à 4 jours en utilisant des pièges Jackson contenant un appât phéromonal. Suivre le seuil local recommandé. Appliquer l'insecticide Amicor ^{MD} aussi tôt que possible une fois que le seuil de la cécidomyie du chou-fleur a été atteint. L'application sur le chou, le chou chinois (pé-tsaï), le chou- fleur, et le brocoli de Chine doit être faite au début de la saison avant la formation des têtes Étant donné qu'il y a plusieurs générations de la cécidomyie du chou-fleur par saison, plusieurs applications d'insecticide (au maximum 4 par saison) seront probablement nécessaires.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Légumes du genre *Brassica*

- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application aux 3 jours. Pour la cécidomyie du chou-fleur, faire les applications subséquentes lorsque le dépistage indique que celles-ci sont nécessaires en tenant compte des seuils locaux.,
- Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 3 jours.
- Ne pas dépasser un total de 1 litre d'insecticide AmicorMD par hectare par saison.
- Ne pas appliquer avec un équipement d'application aérienne.
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Amicor^{MD} pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28**

POUR UTILISATION SUR LES ARTICHAUT

Volume de pulvérisation pour les Artichaut: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX Insecticide Amicor ^{MD} par hectare	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
ARTICHAUT	Ver-gris	250 à 375 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
	Légionnaire		
	Fausse- arpenreuse du chou	250 mL	

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Artichaut

- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 3 jours.
- Ne pas dépasser un total de 1,125 litres d'insecticide Amicor^{MD} par hectare par saison.
- Ne pas appliquer avec un équipement d'application aérienne.
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Amicor^{MD} pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28**

POUR UTILISATION SUR LES CONCOMBRES DE SERRE, POIVRONS DE SERRE, AUBERGINES DE SERRE, ET TOMATES DE SERRE :

Volume de pulvérisation pour les légumes de serre: Pour les tomates de serre, appliquer dans un volume de pulvérisation maximal de 1400 L/ha. Pour les concombres de serre, les aubergines de serre, et les poivrons de serre, appliquer dans un volume de pulvérisation maximal de 2000 L/ha.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Amicor ^{MD} par 1000L de volume de pulvérisation	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
CONCOMBRES DE SERRE ; POIVRONS DESERRE ; TOMATES DE SERRE ; AUBERGINES DE SERRE	Fausse-arpenteuse du chou	125 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Faire les applications subséquentes lorsque le dépistage indique que celles-ci sont nécessaires

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : LÉGUMES DE SERRE

- Ne pas faire plus de 3 applications par cycle de culture.
- Ne pas faire plus d'une application aux 7 jours.
- Ne pas récolter moins de 1 jour après la dernière application. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 750 mL d'insecticide Amicor^{MD} par hectare par cycle de culture.
- NE PAS laisser les rejets l'effluent ou les eaux de ruissellement provenant des serres qui contiennent ce produit de pénétrer dans des lacs, des cours d'eau, des étangs ou d'autres plans d'eau.
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Amicor^{MD} pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.**

POUR UTILISATION SUR LES POIVRONS DE SERRE, LES AUBERGINES DE SERRE, ET LES TOMATES DE SERRE:

Volume de pulvérisation pour les légumes de serre: Appliquer dans un volume de pulvérisation maximal fini de 1250 L / ha. S'il vous plaît noter que l'utilisation de ce produit pour le contrôle de la mineuse de la tomate est limitée aux stades de croissance des plantes pour lesquels une couverture complète peut être réalisée par des volumes d'application de 1250 L / ha ou moins.

CULTURE	RAVAGEUR CIBLÉE	TAUX d'Insecticide Amicor ^{MD} par 1000L de volume de pulvérisation	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
POIVRONS DE SERRE TOMATES DE SERRE; AUBERGINES DE SERRE;	Mineuse des feuilles lépidoptère	200 ml/ 1000L	Appliquer à l'éclosion des œufs. Retraiter si la surveillance indique qu'il est nécessaire. Couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : LÉGUMES DE SERRE

- Ne pas faire plus de 3 applications par cycle de culture.
- Ne pas faire plus d'une application aux 7 jours.
- Ne pas récolter moins de 1 jour après la dernière application. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 750 mL d'insecticide Amicor^{MD} par hectare par cycle de culture.
- **NE PAS** laisser les rejets, effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Amicor^{MD} pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.**

POUR UTILISATION SUR LES ARACHIDES

Volume de pulvérisation pour les Arachides: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX Insecticide Amicor ^{MD} par hectare	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
ARACHIDES	Ver-gris Légionnaire Ver de l'épi du maïs	250 à 375 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Arachides

- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas appliquer avec un équipement d'application aérienne.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 1,125 litres d'insecticide Amicor^{MD} par hectare par saison.
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Amicor^{MD} pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plants traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28**

POUR UTILISATION SUR LES SOUS-GROUPE 3-07B - OIGNONS VERT

Volume de pulvérisation pour les oignon vert: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX Insecticide Amicor ^{MD} par hectare	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Sous-groupe oignons vert Poireau; Oignon vert; Ciboule, feuilles; Échalote, feuilles fraîches; Ciboulette, feuilles fraîche; Ciboulette chinoise, feuilles fraîches;	Ver-gris Teigne du poireau (répression) Mineuse des feuilles: <i>Liriomyza sativae</i> <i>Liriomyza trifolii</i>	250 à 375 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.

Hosta ,Elegans; Fritillaire; Kurrat; Ail penché; Oignon , Beltsville bunching; Oignon, frais; Ail chinois; Rocamboles, bulbille; Ail des bois			
--	--	--	--

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Oignon verts sous-groupe

- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas appliquer avec un équipement d'application aérienne.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 5 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 1,125 litres d'insecticide Amicor^{MD} par hectare par saison
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Amicor^{MD} pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plants traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.**

POUR UTILISATION SUR LES BETTERAVE À SUCRE ET LES BETTERAVE POTAGÈRE

Volume de pulvérisation pour les Betterave à sucre et les Betterave potagère : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol. Appliquer de façon aérienne une bouillie de pulvérisation d'un volume final de 50 L/ha.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX Insecticide Amicor ^{MD} par hectare	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Betterave à sucre Betterave potagère	Tisseuse de la betterave	250 à 375 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Betterave à sucre et les Betterave potagère

- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 3 jours.
- Ne pas appliquer durant le 1 jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 1,125 litres d'insecticide Amicor^{MD} par hectare par saison.
- En cas de forte infestation par les insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.

2024-1775
2024-07-30

Options de mélange en cuve :

Pour élargir le spectre de suppression des organismes nuisibles, l'insecticide Amicor^{MD} peut être mélangé en cuve avec l'insecticide POUNCE[®] 384 EC. Lire et suivre les directives sur l'étiquette des produits associés dans le mélange en cuve concernant les précautions spécifiques, les restrictions et l'information concernant l'application. Toujours utiliser conformément aux restrictions et les précautions les plus sévères sur les étiquettes.

APPLICATION PAR PULVÉRISATEUR DE CHAMP

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la taille fine correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe doit être 60 cm ou moins du dessus de la culture ou du sol.

Zones Tampons sans pulvérisation :

Les modes d'application ou l'équipement suivants **N'EXIGENT PAS** de zone tampon sans pulvérisation : pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé.

Les zones tampons sans pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous doivent séparer le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, sous le vent, des habitats d'eau douce vulnérables (tel que les lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins.

Méthode d'Application	Culture	Zones tampons sans pulvérisation (en mètres) requises pour la protection de			
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens /marins d'une profondeur de:	
		Moins de 1m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m
Pulvérisateur de champ	Pomme de terre, Légumes-racines et légumes- tubercules, légumes fruits, légumes du genre <i>Brassica</i> , légumes feuilles, légumineuses, légumes cucurbitacées, le maïs, fourrage et foin de graminées, fourrage paille et foin de plantes autres que les graminées, l'oléagineux menthe, okra, houblon, artichauts, arachides, oignon verts sous-groupe, Betterave potagère, Betterave à sucre, les céréales et céréales pour fourrage	1	1	1	0

2024-1775
2024-07-30

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

INSTRUCTIONS CONCERNANT L'ÉPANDAGE AÉRIEN

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer quand les vents soufflent à plus de 16 km/h à la hauteur de vol dans la zone à traiter. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la taille fine correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Pour réduire la dérive causée par la turbulence associée aux bouts d'ailes, l'espacement entre les buses sur la rampe de pulvérisation **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure de l'aile ou du rotor.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons sans pulvérisation (en mètres) requises pour la protection de :			
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens /marins d'une profondeur de :	
			Moins de 1 m	Plus de 1m	Moins de 1 m	Plus de 1m
Application par voie aérienne	Pomme de terre, Maïs (de grande culture, sucré, à éclater, à semence) Légumineuse, l'oléagineux et les céréales, fourrage et foin de graminées, betterave à sucre, betterave potagère et céréales pour fourrage	Voilure fixe	15	1	1	0
		Voilure tournante	10	1	1	0

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

2024-1775
2024-07-30

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le **Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides** doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire.

Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-833-362-7722. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume : Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 50 litres par hectare.

DIRECTIVES DE MÉLANGE :

Avant d'appliquer l'insecticide Amicor^{MD}, l'équipement de pulvérisation doit être propre et sans résidu de pesticides. Remplir le réservoir du pulvérisateur entre le 1/4 et la 1/2 d'eau.

Ajouter l'insecticide Amicor^{MD} directement au contenu du réservoir. Mélanger complètement afin de disperser l'insecticide, puis laisser l'agitateur fonctionner continuellement. En continuant d'agiter, une fois que le produit a été bien mélangé, ajouter un adjuvant au besoin. Les directives concernant l'utilisation d'adjuvants se retrouvent dans la section « Mode d'emploi » de cette étiquette. Utiliser un agitateur mécanique ou hydraulique. Ne pas utiliser un agitateur à air. Le mélange ne devrait pas demeurer pour la nuit dans le réservoir du pulvérisateur.

MÉLANGES EN CUVE :

Ce produit peut être mélangé avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions

2024-1775
2024-07-30

relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec FMC of Canada Limited au [insérer les coordonnées d'une personne-ressource] 1-833-362-7722 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR:

Avant d'appliquer, s'assurer de commencer avec un pulvérisateur propre et en bon état. Immédiatement après l'application, nettoyer en profondeur tout l'équipement de pulvérisation pour réduire le risque de formation de dépôts qui pourraient devenir difficile à enlever. Bien drainer le pulvérisateur. Rincer à fond le pulvérisateur avec de l'eau propre et faire circuler de l'eau propre dans les boyaux, la rampe et les buses. Nettoyer tous les autres équipements utilisés pour l'application. Prendre toutes les précautions nécessaires au moment du nettoyage. Ne pas nettoyer près de puits, de sources d'eau ou de végétation désirable. Éliminer l'eau de rinçage en respectant les règlements locaux.

MISES EN GARDE :

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques lors de la préparation du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations.
- Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuel (ÉPI). S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.
- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la salle de bain. Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Puis, se laver complètement et mettre du linge propre.
- Pour les usages agricoles, ne pas entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans la zone traitée durant les 12 heures suivant l'application.
- Consulter la section intitulée « Instructions concernant l'épandage aérien » de cette étiquette pour obtenir les autres précautions à prendre lors d'applications aériennes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

- Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique
- Toxique envers les organismes aquatiques. Observer les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans la section de l'étiquette intitulée « Mode d'emploi ».
- Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les arthropodes utiles dans les habitats situés à proximité du site traité, comme les haies ou les terres boisées. Dans le cas des utilisations en serre, éviter d'appliquer le produit lorsque des arthropodes utiles sont présents dans la zone à traiter.
- La chlorantraniliprole est persistant(e) et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé

d'éviter l'utilisation de ce produit dans les sites traités avec tout produit contenant de la chlorantraniliprole au cours de la saison précédente.

- L'utilisation de ce produit pourrait contaminer les eaux souterraines surtout dans les endroits où le sol est perméable (e.g. sol sablonneux) et/ou la nappe d'eau est peu profonde.
- Afin de réduire le ruissellement des zones traitées dans les habitats aquatiques, éviter l'application dans les zones qui contiennent des pentes modérées à raide, des sols compactés, ou de l'argile.
- Éviter l'application quand des pluies sévères sont prévues.
- La contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite en incluant une zone de verdure entre la zone traitée et un cours d'eau.
- **NE PAS** appliquer le produit directement dans les habitats d'eau douce (tel que les lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins.
- **NE PAS** contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ou les habitats aquatiques durant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l'insecticide Amicor^{MD} contient un insecticide appartenant au groupe 28. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide Amicor^{MD} et à d'autres insecticides du groupe 28. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide Amicor^{MD} ou les insecticides du même groupe 28 avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Pour une même culture, ne pas appliquer plus de 2 fois successivement par génération d'une même espèce d'insectes. L'application suivante sur les parasites visés doit être effectuée avec un produit efficace possédant un mode d'action différent.
- Utiliser des mélanges en cuve qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides ou les acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec FMC Corporation au numéro sans frais 1-833-362-7722.

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides et des engrais. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Pour les urgences médicales composer le 1-800-331-3148 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique. Ce produit renferme un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2024-1775
2024-07-30

le logo FMC et Amicor sont des marques de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée. ©2024 FMC Corporation. Tous droits réservés.

* Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.